



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MAI 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 15

Affiché le mardi 31 mai 2016

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

L'An Deux Mille Seize, le 25 mai, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

Etaient présents (31) :

Monsieur GICQUEL, Madame MAGNE, Monsieur SÉGALAT, Madame LEHOUT-POSTMANTIER, Monsieur GAILHAC, Monsieur CRON, Madame CAMPOS-BRÉTILLON, Monsieur TURANO, Monsieur MIROUDOT, Monsieur VAN DEN AKKER, Monsieur BOCCARA, Monsieur DROUVILLE, Madame CERTIN, Madame LYET, Monsieur ROURE, Madame MENOUE, Madame OBENANS, Monsieur FAINTUCH, Madame GONNET, Madame EL HARTI, Madame MEUNIER, Monsieur MAZURE, Madame GRUBER, Monsieur CARREL, Madame KADOUCH, Monsieur BENOIT, Monsieur GABISON, Madame DE LA BRETEQUE, Madame UDDIN, Monsieur RAMBAUD, Madame BERTRAND.

Etaient excusés (2) :

Madame HERBERT
Monsieur BELLAÏCHE

Etaient absentes (2) :

Madame MOLINA
Madame GRATIET

1) Désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle OBENANS

2) Adoption Procès-verbal séance du 14 avril 2016.

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2016.

3) Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4) Désignation d'un conseiller de territoire supplémentaire.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 16/058

Le Conseil municipal a désigné, **à l'unanimité des voix exprimées**, Monsieur Sylvain **DROUVILLE**, Conseiller de territoire supplémentaire.

Résultat des votes :

Candidat unique : Sylvain DROUVILLÉ : 29 voix

Votes blancs : 4

5) Désignation des membres de la Commission de Concession.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 16/059

Le Conseil municipal a procédé, **à l'unanimité des voix exprimées**, à l'élection des membres au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

La Commission est composée des membres suivants :

Titulaires :

Monsieur Turano

Madame Menou

Monsieur Cron

Madame Magne

Madame Uddin

Suppléants :

Monsieur Roure

Monsieur Ségalat

Madame Meunier

Madame Obenans

Monsieur Rambaud

Le résultat du vote était le suivant :

Liste unique présentée par « Charenton Demain » et « Charenton Avant Tout »: 32 voix

Vote blanc : 1

6) Travaux de réhabilitation de l'escalier mécanique – demandes de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local et de la dotation d'action parlementaire auprès de la Préfecture du Val-de-Marne.

Rapporteur : M. MAZURE

Délibération n° 16/060

Le Conseil municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le principe de la réhabilitation de l'escalier mécanique situé rue de l'Entrepôt permettant d'accéder à la passerelle de Valmy.

Il a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une dotation de soutien à l'investissement public local, ainsi qu'une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire, auprès de la Préfecture du Val-de-Marne, et auprès de tout autre organisme financeur.

7) Travaux de performance énergétique dans les bâtiments communaux – demandes de subvention auprès du SIPPAREC et de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Rapporteur : M. BENOIT

Délibération n° 16/061

Le Conseil municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le programme de travaux de maîtrise de l'énergie dans les équipements suivants : écoles élémentaires Aristide Briand, Robert Desnos,

Valmy, des écoles maternelles Valmy, Conflans, la Cerisaie, de l'espace Toffoli, du Centre Communal d'Action Sociale Alexandre Portier, de la crèche familiale et de la crèche Petit Château.

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du SIPPEREC au titre des aides en faveur de la transition énergétique pour la réalisation du programme de travaux.

Il a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local auprès de la Préfecture du Val-de-Marne, ainsi qu'auprès de tout autre organisme financeur.

8) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention constitutive d'une coopération entre la ville de Saint-Maurice et la ville de Charenton-le-Pont pour la poursuite en commun d'actions de développement économique et d'aide aux demandeurs d'emploi.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 16/062

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de recourir au partage de moyens avec la ville de Saint-Maurice pour la poursuite des missions de la Direction de l'Economie et de l'Emploi en vue du maintien de la qualité de service rendu.

Il a approuvé la convention de coopération avec la ville de Saint-Maurice qui en fixe les modalités.

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'une coopération entre la ville de Saint-Maurice et la ville de Charenton-le-Pont pour la poursuite en commun d'actions de développement économique soit « l'aide aux demandeurs d'emploi et aux entreprises. »

9) Attribution de subventions communales et départementales au titre de l'année 2016.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 16/063

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – groupes « Charenton Avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie ! »), de répartir les subventions destinées aux associations, pour un montant de 528 590 € pour la répartition communale (articles 6574 et 6748) et un montant de 19 295 € pour la Dotation Départementale de Fonctionnement (article 6574).

10) Signature d'un protocole d'accord suite au licenciement d'un agent anciennement employé par l'association ALIAJ.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 16/064

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – Groupes « Charenton Avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie ! »), d'autoriser Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord visant à éteindre définitivement le contentieux existant entre la Commune de Charenton-le-Pont et Monsieur DRAMÉ, en versant à l'intéressé la somme forfaitaire de 30.000 euros.

11) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 16/065

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à instaurer une redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les travaux sur les réseaux de transport et de distribution de gaz.

Il a fixé la redevance au montant plafond de 0,35 € par mètre de canalisation construite ou renouvelée.

La redevance sera applicable en 2016 dès que la présente délibération sera rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Val-de-Marne et sa publication.

12) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé en appel d'offres ouvert pour les travaux neufs et d'entretien des voiries communales de Saint-Maurice et de Charenton-le-Pont et tout acte s'y rapportant.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 16/066

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions – Groupe « Charenton Avant Tout »), Monsieur le Maire à signer le marché, et tout acte s'y rapportant, avec la société EIFFAGE pour une durée d'un an renouvelable trois fois pour des périodes de douze mois pour un montant global annuel pour les deux villes de :

- 230 000 € HT minimum et
- 1 800 000 € HT maximum,

soit pour la Ville de Charenton-le-Pont de 150 000€ HT minimum et 1 000 000€ HT maximum.

13) Avis du Conseil Municipal sur le principe d'une nouvelle Concession de service public relatif au stationnement payant sur et hors voirie à Charenton-le-Pont.

Rapporteur : M. MIROUDOT

Délibération n° 16/067

Le Conseil municipal a approuvé, à la majorité (4 voix contre – Groupes « Charenton Avant Tout » et « Pour Charenton, l'humain et l'Ecologie ! »), le principe d'une nouvelle Concession de service public de stationnement payant sur et hors voirie sur le territoire de Charenton-le-Pont.

Il a autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation, à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de Concession de Service Public et à entreprendre avec les candidats qui remettront une offre la négociation des conditions de gestion du service public du stationnement payant sur et hors voirie.

Le Conseil municipal a également autorisé Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires.

14) Actualisation des plafonds tarifaires de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2017.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 16/068

Le Conseil municipal a décidé, à la majorité (3 voix contre – Groupe « Charenton Avant Tout » ; 1 abstention (Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »), d'actualiser les plafonds tarifaires de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2017 dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de la pénultième année, soit + 0,2 % par rapport à l'année 2016 (source INSEE).

Il a précisé qu'il sera fait application des tarifs avec recouvrement au « fil de l'eau », à savoir :

catégorie	procédé technique	superficie	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017
les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes	non numérique	= ou < 50m ²	15	15,3	15,4	15,4
	numérique	= ou < 50m ²	45	45,9	46,1	46,2
	non numérique	= ou > 50m ²	30	30,6	30,7	30,8
	numérique	= ou > 50m ²	90	91,8	92,2	92,4
les enseignes	non numérique	< ou = à 7m ²	exonéré	exonéré	exonéré	exonéré
		> à 7m ² et < ou = à 12m ²	15	15,3	15,4	15,4
		> à 12m ² et < ou = à 50m ²	30	30,6	30,7	30,8
		> à 50 m ²	60	61,2	61,4	61,5

15) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour la rénovation de la devanture du local occupé par le service des sports, rue Jean-Jaurès à Charenton-le-Pont.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 16/069

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour la rénovation du local situé en rez-de-chaussée d'un immeuble situé 16 avenue Jean-Jaurès à Charenton-le-Pont, occupé actuellement par le service des sports.

16) Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de lancer la procédure de consultation des entreprises en vue de la fabrication, du conditionnement et de la livraison de repas et denrées alimentaires pour la restauration scolaire, extrascolaire et la Résidence des Personnes Agées.

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 16/070

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie ! », Monsieur le Maire à lancer la consultation en vue de la passation du marché relatif à la fabrication, au conditionnement et à la livraison de repas et denrées alimentaires pour la restauration scolaire, extrascolaire et la Résidence des Personnes Agées.

17) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Saint-Maurice et la ville de Charenton-le-Pont pour la passation du marché public de services pour les séjours avec encadrement des enfants de 6 à 17 ans de 2017 à 2019.

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 16/071

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de recourir à un groupement de commandes, dont le coordonnateur sera la ville de Saint-Maurice, en vue de mener une procédure de mise en concurrence relative à l'organisation des séjours avec encadrement pour les enfants de 6 à 17 ans des villes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice de 2017 à 2019.

Il a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la ville de Saint-Maurice et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes et tous les actes administratifs correspondants.

18) Subvention aux clubs sportifs dans le cadre de leur intervention sur le temps scolaire et périscolaire – année 2015/2016.

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 16/072

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de subventionner les associations suivantes intervenues dans le cadre scolaire et périscolaire en 2015/2016 de la façon suivante :

- | | |
|---|----------|
| ▪ Cercle des Nageurs de la Marne – natation : | 3 900 € |
| ▪ Azur Olympique – athlétisme : | 2 600 € |
| ▪ St-Charles de Charenton – basket-ball : | 3 900 € |
| ▪ Judo club de Charenton : | 1 300 € |
| ▪ Cercle d'Escrime Henri IV : | 10 300 € |
| ▪ Envol Gym | 2 600 € |
| ▪ Charenton Tennis de table : | 7 500 € |
| ▪ CAP Charenton football | 2 600 € |

19) Fixation des tarifs d'inscription aux cours du conservatoire de musique André Navarra à compter de septembre 2016.

Rapporteur : Mme CERTIN

Délibération n° 16/073

Le Conseil municipal a fixé, à la majorité (3 voix contre – Groupe « Charenton Avant Tout » ; 1 abstention (Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie ! »)), les tarifs d'inscription aux cours du conservatoire de musique André Navarra comme suit :

	RESIDENTS	NON RESIDENTS
Disciplines		
Eveil	154 €	231 €
Initiation + chorale + ateliers découverte	160 €	240 €
Cursus complet : Formation initiale (F.M) + 1 discipline instrumentale ou vocale + pratique collective	311 €	467 €
Cursus renforcé : F.M + 2 disciplines instrumentales ou vocales + pratique collective	489 €	734 €
Cursus adulte	419 €	629 €
Préparation musique au bac ou F.M ou musique assistée par ordinateur (M.A.O) seule *	311 €	467 €
Chorale seule *	98 €	147 €
Atelier lyrique seul *	160 €	240 €
Autre pratique collective seule * (orchestres, ensembles, ateliers jazz ou rock)	157 €	236 €
Location instrument	170 €	255 €
Classe spécialisée	273 €	410 €
Cours collectif apprentissage instrument	311 €	467 €

* Orchestre, Harmonie ou Atelier Jazz sont gratuits lorsque l'on pratique une discipline principale.

** y compris les personnes travaillant ou étant scolarisées sur le territoire.

Une réduction de 50% est accordée à partir du 2^{ème} enfant pratiquant l'instrument.

19) Fixation des tarifs d'inscription aux activités et de participation aux rachats des matériaux et des œuvres de l'Atelier d'Art plastiques Pierre Soulages.

Rapporteur : Mme CERTIN

Délibération n° 16/074

Le Conseil municipal a fixé, à la majorité (3 voix contre – Groupe « Charenton Avant Tout » ; 1 abstention (Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie ! »), les tarifs d'inscription trimestriels aux activités de l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages à compter de la rentrée scolaire 2016 comme suit :

	RESIDENTS*	NON RESIDENTS
Découverte des arts visuels		
Eveil aux arts plastiques 4 - 5 ans (1h)	38 €	57 €
Eveil aux arts plastiques 6 - 7 ans (1h30)	41 €	62 €
Enfants 8 - 10 ans (2h)	50 €	75 €
Préado 6 ^e – 3 ^e (2h)	63 €	95 €
Approche des arts visuels 1		
Manga artistique 2 nd - terminale (2h)	85 €	128 €
Bande dessinée 2 nd - terminale (2h)	85 €	128 €
Expression plastique 2 nd - terminale (2h)	85 €	128 €
Approche des arts visuels 2**		
Aquarelle (2h)	94 €	141 €
Dessin Peinture (2h)	94 €	141 €
Composition-Peinte (2h30)	99 €	149 €
Dessin Modèle vivant - Nature morte (2h)	111 €	167 €
Approfondissement des arts plastiques**		
Gravure (4h)	257 €	386 €
Gravure (3h)	191 €	287 €
Modelage-Moulage (4h)	257 €	386 €
Conférences d'histoire de l'Art		
Prix unitaire par personne - plein tarif		8 €
Prix unitaire par personne - tarif réduit***		5 €

* y compris les personnes travaillant ou étant scolarisées sur la commune sur justificatif.

** *Etudiant moins de 27 ans (en cours d'adulte), demandeur d'emploi, bénéficiaire du R.S.A. sur présentation d'un justificatif : minoration de 10 %.*

*** *Tarif réduit pour les conférences : bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, étudiants d'art, élèves de l'atelier et expression culturelle.*

Le cumul du prix des cours pour adultes sera calculé individuellement en minorant de 10 % l'addition de 2 cours ou plus. Dans le cas où plusieurs enfants de la même famille fréquentent les cours, une réduction de 12,5 % sera calculée pour chacun d'entre eux.

Le Conseil municipal a également fixé les tarifs de participation au rachat des matériaux et des œuvres à compter de la rentrée scolaire 2016, comme suit :

Rachat des matériaux	
Vitrail / Mosaïque = Verre au kilo	
Tons ordinaires	12 €
Jaune-Orange-Rouge	14 €
Gravure = Papier	
Hahnemuhle 300 g (56cm x 78cm)	2.40 € la feuille
Papier essai 150 gr. (53 cm x 78 cm)	1.30 € la feuille
Simili Japon 225 g (48x64cm)	1,15 € la feuille
Contreplaqué 8mm	7 € feuille 50x66
Contreplaqué 8mm	1 € feuille 20x25
Zinc 0,8mm	3 € plaque 10x15
Zinc 0,8mm	6 € plaque 15x20
Zinc 0,8mm	8,60€ plaque 18x24
Zinc 0,8mm	13 € plaque 24x30
Cuivre 1,00mm	7 € plaque 13x18
Photopolymère Image on	3.20 € 21 x 29
Lino	4,50€ plaque 21x29
Lino	7,50€ plaque 21x30
Lino	27,50€ plaque 42x60
Rhénalon	2 € plaque 30x40
Rhénalon	1 € plaque 30x21
Rachat des œuvres	
Modelage / Moulage	
Terre = Bas-relief -Petite figure- Buste - Figure debout	> à 1kg : 4,20 €
	entre 1 et 2 kg : 8,40 €
	entre 2 et 3 kg : 12,60 €
	entre 3 et 4 kg : 16,80 €
Plâtre	1,70 € par kg
Utilisation du four	12 € par pièce cuite

20) Fixation des tarifs applicables aux usagers des médiathèques à compter de septembre 2016.

Rapporteur : Mme KADOUCH

Délibération n° 16/075

Le Conseil municipal a fixé, à **l'unanimité**, les tarifs applicables aux usagers des médiathèques de Charenton, comme suit :

	Résidents	Extérieurs
Demandeur d'emploi et RSA (Justificatif demandé)	Gratuit	Gratuit
0-14 ans	Gratuit	6 ,00 €
15-25 ans	Gratuit	10,00 €
26 ans et +	Gratuit	20,00 €
Remplacement carte lecteur	4,00 €	4,00 €
Collectivités (Ecoles, Centres de loisirs, crèches...)	Gratuit	Gratuit
Photocopie et Impression Noir & Blanc	0,10 €	0,10 €
Photocopie et Impression Couleurs	0,30 €	0,30 €

Fin de séance : 21h30